

**Réponse de M. le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Jean-Jacques PASQUIER déposée le 23 novembre 2009 relative aux subventions aux associations sportives.**

Lors du vote du Budget Primitif 2009, le 6 mars dernier, je vous ai effectivement indiqué que des ajustements pourraient être apportés à l'état des subventions votées ce même jour par le Conseil Municipal au cas où les subventions attendues d'autres collectivités publiques venaient à manquer.

Je peux vous préciser aujourd'hui que les associations sportives ont reçu globalement en 2009, au titre de leurs subventions principales annuelles, un montant de près de 10% supérieur à l'année 2008.

En effet, en 2008, ce montant était de 261 000 € pour les subventions principales dont 196 000 € versés par la Ville, auquel se rajoute un montant de 32 200 € au titre de subventions exceptionnelles versées en cours d'année.

En ce qui concerne l'année 2009, le montant versé au titre des subventions principales est à ce jour de 284 850 €, dont près de 150 000 € versés par la Ville. Après vérification auprès de toutes les associations concernées, je vous confirme que la différence a bien été prise en charge par le Ministère Jeunesse et Sports.

Vous constaterez également que les associations bénéficient d'aides financières toujours aussi importantes, complétées par des aides en nature substantielles de la part de la ville, représentées, notamment, par la mise à disposition de locaux, de terrains, de moyens humains et logistiques, d'ailleurs en cours de valorisation pour être annexées, comme le prévoit la réglementation en vigueur, au compte administratif de chaque année.